

## FAQ – Journées Choose France 2026

---

### 1. Qu'est-ce que les Journées Choose France ?

A l'initiative du Président de la République et dans la continuité des Sommets internationaux et nationaux Choose France, qui mettent en avant et valorisent les entreprises étrangères et françaises ayant fait le choix d'investir en France, le Gouvernement lance les « Journées Choose France », sur le modèle des Journées du patrimoine.

Dans ce cadre, les entreprises ayant fait des annonces lors des Sommets Choose France sont invitées à ouvrir leurs portes au grand public les samedi 30 et dimanche 31 mai 2026.

---

### 2. Quel est l'objectif de l'opération ?

L'opération vise à :

- ⇒ valoriser les entreprises ayant fait le choix de produire et d'investir en France ;
  - ⇒ renforcer le lien entre ces entreprises et leur environnement local ;
  - ⇒ mieux faire connaître le tissu économique aux citoyens ;
  - ⇒ illustrer concrètement les retombées territoriales de l'attractivité économique.
- 

### 3. Quel est le lien avec le Sommet Choose France ?

Les Journées Choose France s'inscrivent en amont du Sommet Choose France 2026, organisé le 1er juin 2026 au Château de Versailles.

Elles constituent un temps de valorisation territoriale complémentaire, sans annonces nationales.

---

### 4. Quelles entreprises sont concernées en priorité ?

Sont prioritairement invitées :

- ⇒ les entreprises françaises ou étrangères ayant fait des annonces lors des précédents Sommets Choose France et Choose France - Edition France ;
- ⇒ les entreprises étrangères ou françaises ayant investi récemment en France (notamment dans le cadre du programme France 2030).

Une première sélection est réalisée au niveau central par la Direction générale des Entreprises (DGE) et Business France, mais d'autres sites peuvent être proposés par les préfetures et le réseau local de Business France.

---

### 5. Quels types de sites peuvent être ouverts ?

Il n'existe pas de critères fermés : sites industriels ou de services, grandes entreprises comme les sites plus modestes.

---

### 6. Comment les entreprises s'inscrivent-elles ?

Les entreprises doivent obligatoirement s'inscrire via le formulaire en ligne, avant le jeudi 9 avril 2026 :

👉 <https://forms.office.com/e/2UdxY2YYf9>

Le point de contact national (entreprises françaises et étrangères) est :

[journeeschoosefrance@businessfrance.fr](mailto:journeeschoosefrance@businessfrance.fr).

En région les contacts sont :

Auvergne Rhône Alpes : Camille CELIER : [camille.celier@dreets.gouv.fr](mailto:camille.celier@dreets.gouv.fr); Clémence ELISABETH [clemence.elizabeth@dreets.gouv.fr](mailto:clemence.elizabeth@dreets.gouv.fr)

Bourgogne Franche Comté : Héloïse MIFFAND : [heloise.miffand@dreets.gouv.fr](mailto:heloise.miffand@dreets.gouv.fr)

Bretagne : Sébastien MOLET : [sebastien.molet@dreets.gouv.fr](mailto:sebastien.molet@dreets.gouv.fr)

Centre Val de Loire : Denis SAUSSEREAU : [denis.saussereau@dreets.gouv.fr](mailto:denis.saussereau@dreets.gouv.fr)

Grand Est : Philippe NUGNES : [philippe.nugnes@dreets.gouv.fr](mailto:philippe.nugnes@dreets.gouv.fr)

Hauts de France : Emeline PAVY : [emeline.pavy@hauts-de-france.gouv.fr](mailto:emeline.pavy@hauts-de-france.gouv.fr)

Ile de France : Geoffrey HOUPERT : [geoffrey.houpert@dreets.gouv.fr](mailto:geoffrey.houpert@dreets.gouv.fr)

Normandie : Ruben PRAUTHOIS : [ruben.prauthois@dreets.gouv.fr](mailto:ruben.prauthois@dreets.gouv.fr)

Nouvelle Aquitaine : Thibault HASTINGS : [thibault.hastings@dreets.gouv.fr](mailto:thibault.hastings@dreets.gouv.fr)

Occitanie : Mathias MONDAMERT : [mathias.mondamert@dreets.gouv.fr](mailto:mathias.mondamert@dreets.gouv.fr)

Pays de Loire : Baptiste PREPOINT : [baptiste.prepoint@dreets.gouv.fr](mailto:baptiste.prepoint@dreets.gouv.fr)

Provence Alpes Côte d'Azur : Alexandre MEYER : [alexandre.meyer@dreets.gouv.fr](mailto:alexandre.meyer@dreets.gouv.fr)

---

## 7. Quel est le rôle des préfetures de région ?

- ⇒ faciliter l'organisation locale des ouvertures de sites ;
- ⇒ assurer la visibilité territoriale de l'initiative auprès des collectivités et de la presse locale ;
- ⇒ coordonner les échanges avec les entreprises

---

## 8. Les entreprises sont-elles libres d'organiser leurs visites ?

Oui.

Chaque entreprise définit librement :

- les jours et horaires d'ouverture durant le week-end du 30 et 31 mai. Il n'est pas obligatoire d'ouvrir son site durant les 2 journées. En cas de problématiques spécifiques (liées notamment à l'activité des lignes de production des sites industriels, contacter [journeeschoosefrance@businessfrance.fr](mailto:journeeschoosefrance@businessfrance.fr)).
- le format des visites (visites guidées, démonstrations, présentations, jauge éventuelle etc.) ;
- le nombre et le type de visiteurs accueillis.

Les inscriptions des visiteurs sont gérées directement par chaque entreprise. Chaque entreprise participante pourra transmettre à l'équipe d'organisation des Journées Choose France un lien internet en vue des inscriptions pour les visites sur un ou plusieurs sites (page site Internet de l'entreprise et/ou formulaire *forms*) : ce lien apparaîtra sur la page nationale de présentation de l'évènement.

---

## 9. Quel est le public visé par les Journées Choose France ?

L'opération s'adresse à l'ensemble du public, notamment :

- jeunes et familles ;
- personnes en recherche d'orientation ou d'emploi ;
- habitants du territoire.

---

## 10. Existe-t-il un budget public dédié à l'opération ?

Non.

Les Journées Choose France ne disposent pas de budget propre.

Aucune prise en charge de la mobilité des visiteurs n'est prévue.

---

### **11. Quels outils de communication sont mis à disposition ?**

- ⇒ Un kit de communication dématérialisé aux couleurs de l'événement est fourni aux entreprises participantes qui peuvent l'utiliser comme elles le souhaitent (en ajoutant leur logo dans l'espace prévu à cet effet) : il est disponible sur demande : [journeeschoosefrance@businessfrance.fr](mailto:journeeschoosefrance@businessfrance.fr). Les éventuelles impressions d'affiches/ kakémonos sont à la charge des entreprises.
  - ⇒ Une campagne nationale de communication est organisée par la Présidence de la République et le Gouvernement.
- 

### **12. Quel est le calendrier de l'opération ?**

- 22 avril : annonce de l'opération par le Président de la République
  - 15 mai : date butoir pour l'inscription des sites participants
  - 15 – 30 mai : organisation locale et communication
  - 30 et 31 mai : Journées « portes ouvertes » Choose France
  - 1<sup>er</sup> juin : Sommet Choose France à Versailles
- 

### **13. Des visites officielles sont-elles programmées ?**

L'opération « Journées Choose France » sera valorisée au travers de la visite du Président de la République sur l'un des sites sélectionnés, en amont de l'opération (la veille ou l'avant-veille).

Le but sera de renforcer la communication sur l'événement et d'attirer un large public le week-end suivant.

Les 30 et 31 mai plusieurs ministres seront mobilisés et participeront aux visites, en lien avec les représentants de l'Etat en région (Préfets) et diverses personnalités.